

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 124 (1979)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Si nous avions le système militaire suédois  
**Autor:** Borel, Denis  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-344244>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **Si nous avions le système militaire suédois**

**par le divisionnaire Denis Borel**

## **1. Un système de milice différent**

Tout officier suisse constate au moins une fois dans sa vie combien il est difficile de faire comprendre notre système de milice à un étranger. A force de dire à leurs interlocuteurs que l'armée suisse est fondamentalement différente de toutes les autres, les Suisses ont toutefois tendance à oublier que les Suédois aussi ont le même système militaire que nous:<sup>1</sup> une armée nombreuse à la maison, mais mobilisable rapidement et dont les formations accomplissent périodiquement des cours de répétition. Cette armée est alimentée en soldats et cadres que l'on forme dans des écoles avec l'aide d'instructeurs.

Toutefois, si le système est le même, on s'aperçoit, en l'étudiant, que son application diffère sur de nombreux points de ce que nous pratiquons en Suisse. Il paraît donc utile de permettre au lecteur suisse de découvrir comment les Suédois conçoivent le système de milice. A cet effet, on va tenter de décrire leur solution comme si elle avait été introduite dans notre pays<sup>2</sup>. Disons auparavant que si le simple soldat suisse doit accomplir (ER, CR, Ccplm, Clst) 330 jours de service, sans compter les quelque 30 demi-journées de tirs obligatoires et d'inspections d'équipement, ni les quelque 25 jours supplémentaires auxquels sont astreints les conducteurs de véhicules à moteur, le soldat suédois doit accomplir au total de 320 à 460 jours de service selon sa spécialité.

## **2. Le régiment d'infanterie 8 de Colombier**

Rendons-nous à la caserne de Colombier, dans le canton de Neuchâtel, qui est le siège du régiment d'infanterie 8. Le colonel commandant de ce régiment, officier de carrière, nous reçoit. Il porte les

<sup>1</sup> Du moins en ce qui concerne l'armée de terre.

<sup>2</sup> Cela signifierait que nous aurions, pour le moins, doublé le nombre de nos instructeurs, militarisé l'IMG et supprimé les administrations militaires cantonales.

insignes de son régiment comme tous les officiers, sous-officiers, soldats et artisans rencontrés au cours de notre visite. Il veut bien nous décrire ses tâches multiples et les moyens dont il dispose pour les remplir.

Nous avons retenu ce qui suit :

Un régiment n'est nullement une formation de combat comme c'est le cas dans d'autres armées européennes, c'est plutôt un établissement polyvalent de quelque 50 officiers, quelque 100 sous-officiers et plusieurs centaines de soldats de carrière.

Le régiment est chargé de former les cadres (of sub et sof) et les soldats de 2 brigades d'infanterie de l'armée de campagne, qui vers 35 ans passeront dans des bataillons de défense régionale. Il est aussi chargé de procéder au recrutement des conscrits destinés à ces troupes, d'administrer tout le personnel des formations de son ressort, d'organiser leur mobilisation de guerre, d'entretenir leur matériel de corps. Le régiment comprend donc un groupe «opérations», un groupe «instruction», un groupe «personnel» et un groupe «matériel».

Nous avons d'abord rencontré le chef du groupe «matériel», un lieutenant-colonel, à son bureau de l'arsenal. Il coiffe une bonne centaine de militaires de carrière responsables du casernement, des ateliers de réparation de matériel et de tous les dépôts de matériel de corps dispersés dans des fermes désaffectées du canton, que l'on a transformées en conséquence. Il dispose aussi de quelques employés à statut civil.

Le groupe «personnel» occupe plusieurs bureaux où travaillent, aux ordres d'un lieutenant-colonel, les responsables du recrutement des conscrits et les gestionnaires du personnel des troupes attribuées. C'est un ensemble de quelque trente militaires de carrière de tous grades et de quelques employés civils.

Le groupe «instruction» est chargé de la formation des soldats, des sous-officiers et des chefs de section destinés aux 2 brigades d'infanterie mobilisant dans le canton. Il lui incombe aussi de préparer les cours de répétition de ces formations.

Le groupe «opérations» est chargé de la planification de la mobilisation et de l'engagement de toutes les formations alimentées en hommes par le régiment.

### **3. L'instruction de base du 15 mai à Noël**

Nous sommes en novembre. Nous croisons dans la caserne et à ses abords aussi bien des recrues que des élèves caporaux et des aspirants.

Les aspirants sont des jeunes gens sélectionnés avant le service pour devenir lieutenants. Ils accomplissent 12 mois de service. Ils arrivent le 15 mai de chaque année. On leur dispense l'instruction militaire de base, puis on les prépare à leur tâche de chefs de section jusqu'au 15 décembre. Ils partent alors en vacances de fin d'année. A leur retour, vers le 10 janvier, ils prennent le commandement d'une section de recrues et l'assument jusqu'au 15 mai, date du licenciement de leur unité.

Les futurs caporaux, eux, entrent en service le 15 juillet et apprennent le métier de soldat et de petit chef pendant 5 mois. Sitôt après les vacances de fin d'année, on leur confie un groupe de jeunes soldats qu'ils commandent jusqu'au licenciement général du 15 mai.

Les conscrits destinés à rester simples soldats sont convoqués pour le 1<sup>er</sup> octobre. Ils forment plusieurs compagnies de spécialistes (grenadiers, mitrailleurs, tireurs antichars, «transmetteurs», chauffeurs, etc.) et reçoivent une formation de base du combattant et du spécialiste jusqu'à Noël.

Du 15 mai à Noël, l'encadrement des aspirants, des élèves caporaux et des recrues est entièrement assumé par des sous-officiers et des officiers instructeurs.

### **4. L'instruction des unités du 10.1 au 15.5.**

Lors d'une nouvelle visite au régiment d'infanterie 8 en avril, nous avons passé 2 jours avec une compagnie de fusiliers en bivouac dans un pâturage jurassien proche de Tête-de-Ran où est installée une place de tir. La compagnie a été formée au début de janvier. Elle est entièrement pourvue de cadres de milice mais commandée par un capitaine de carrière auquel est adjoint un futur chef de compagnie de milice. Du mardi matin au jeudi soir, elle vit en règle générale en campagne et procède à l'instruction au combat collective. En revanche, elle passe le lundi et le vendredi en caserne et, alors, tous les soldats, tous les caporaux, tous les lieutenants vont retrouver leurs instructeurs d'avant Noël qui reprennent et complètent leur formation spécifique.

## 5. Le sort des compagnies après le 15 mai

La compagnie à laquelle nous avions rendu visite en avril a été licenciée le 15 mai et les hommes sont rentrés en civil à la maison. La compagnie a été incorporée en bloc dans un bataillon de la brigade d'infanterie motorisée 18 où elle remplace une compagnie constituée il y a quelque 12 ans et qui a passé dans une formation de défense régionale. Il est possible que «notre» compagnie soit dissoute d'ici 4 à 5 ans et serve à combler les déchets en hommes dans d'autres unités du bataillon ou dure 12-15 ans grâce aux apports d'autres compagnies qui seraient dissoutes. Dans ce dernier cas, elle passera dans un bataillon régional quand les hommes auront 33, 34 ou 35 ans, le moment précis étant fixé de façon très souple en fonction des besoins en effectifs dans la brigade et dans les bataillons régionaux.

## 6. Les cours de répétition

Les formations de l'armée de campagne sont convoquées en principe tous les 4 ans pour un cours de répétition de 18 jours préparé à Colombier par les cadres du régiment d'infanterie 8, qui organise aussi le cours de cadres d'une semaine pour les sous-officiers et de 2 semaines pour les chefs de section.

Les bataillons de la brigade d'infanterie motorisée 18 et de la brigade d'infanterie cycliste 28 sont commandés par des capitaines de carrière du régiment d'infanterie 8. Le colonel, lui, commande une des brigades et un lieutenant-colonel commande l'autre; les autres officiers supérieurs constituent l'essentiel des états-majors de ces brigades. Les officiers de milice ne dépassent pas fréquemment le grade de capitaine.

A moins que des restrictions budgétaires n'entraînent la suppression de certains CR, chaque militaire accomplit 3 CR dans l'armée de campagne (les brigades) puis 2 autres après son passage dans un bataillon de défense régionale.

Cette année sera convoquée une partie de la brigade 18, elle formera une brigade ad hoc avec des éléments d'une brigade issue du régiment d'infanterie 7 de Fribourg. L'année prochaine, l'autre partie de la brigade 18 formera brigade avec des fractions d'une brigade issue du régiment d'infanterie 14 de Berne.

Les brigades 18 et 28 ne sauraient en effet jamais être mises sur pied au complet en temps de paix car cela démunirait complètement le régiment d'infanterie 8 des cadres en officiers et du matériel de corps dont il a besoin pour former les recrues et les cadres à Colombier.

## 7. Regards sur d'autres régiments<sup>1</sup>

Il nous a été permis de passer une journée au régiment de chars 7 de Bure et une autre au régiment d'artillerie 2 de Bière. Ces deux régiments instruisent les formations de chars et d'artillerie des brigades d'infanterie 18 et 28. Les temps d'instruction, du moins pour les équipages de chars, les pointeurs de l'artillerie et autres spécialistes ou artisans, comme aussi pour les chefs de section, y sont nettement plus longs (70-120 jours de plus) si bien que le calendrier d'instruction y est fort différent de celui de Colombier.

## 8. Visite au Chef de l'organisation de l'armée

Le Chef de l'organisation de l'armée a bien voulu, à notre demande, nous recevoir et nous esquisser l'organisation de l'armée de terre, telle qu'elle existe ou sera réalisée sous peu.

Il nous a dit que, dans l'armée de campagne, les cellules de base resteraient les groupements de combat interarmes appelés brigades et composés de 3 bataillons de combat, d'un groupe d'artillerie, d'autres armes d'appui et des formations logistiques indispensables. Il y a 5 brigades blindées et plus de 20 brigades d'infanterie. Parmi celles-ci,  $\frac{1}{3}$  sont motorisées et pourvues d'armes modernes,  $\frac{1}{3}$  sont «cyclistes» et dotées d'armes plus anciennes et  $\frac{1}{3}$  sont des troupes de montagne.

Les hommes des classes anciennes forment une bonne centaine de bataillons de défense régionale et autant de compagnies sédentaires de protection. Les militaires de plus de 47 ans, qui désirent échapper à l'obligation de servir dans la protection civile, peuvent être incorporés dans les gardes locales, institution connue pour la solidité de ses traditions et sa cohésion et dont les membres détiennent arme et équipement à leur domicile.

<sup>1</sup> Dans certains autres régiments d'infanterie, le calendrier est décalé de 3 ou 6 mois.

Il existe une dizaine d'états-majors de division. Les divisionnaires sont responsables de la défense d'un secteur déterminé à l'avance et coiffent une ou plusieurs brigades, des formations régionales et un ensemble de gardes locales. Entre eux et le commandant en chef, qui est nommé en temps de paix déjà, il y a les commandants des 3 zones opératives (généraux à trois étoiles).

Le Chef de l'organisation de l'armée a laissé percer sa préoccupation devant le fait que seul le quart des dépenses pour l'armée pouvait être consacré au renouvellement des matériels, ce qui avait conduit récemment à s'accommoder de brigades d'infanterie de seconde catégorie (les br cyclistes) à cause de la vétusté d'une partie de leur équipement.

D. Bo.

Sources: Documents non classifiés publiés par les autorités suédoises (en suédois et en anglais) et que l'auteur espère avoir bien compris.

*Un conquérant aime toujours la paix, il préférerait nous envahir sans rencontrer de résistance.*

CLAUSEWITZ